



heure

PEAUX VERTES
maison OVIDE GODIN
Grant, Québec.

sont F.O.B. Québec et
bien enlevées. Peaux
séchées sans sel payées
ir.

salées .05 1/2 c la lb.
s fraîches .05 c la lb.
2 lbs. chaque peau.
s toutes les peaux de 52
des peaux de 50 lbs. net,
ne.

aux engraisés, enlevées
à la pièce .55c chaque,
Deacons de campagne à

vau de bonne qualité
queue .15c de moins.
on fraîchement enlevées
avant leur valeur. Peaux
laine .05c.
11 juin au 23 juin 1934.

maison ou
se-cour

DIVERS

.....\$1.80 à \$2.00
riées).....1.55
e).....1.50
jaunes).....1.75

ALIMENTAIRES

.....1.15
.....1.20
ings).....1.30
.....1.60
fine.....1.45
ne.....1.30
.....1.70
ute 80 lbs.....2.40
oton 80 lbs.....2.45
séchées.....1.30
.....2.50
.....3.20
%.....1.70
%.....2.00
.....16.00
.....11.00
.....2.50
.....3.50

be),
e coton.....\$5.55
.....5.25
.....5.15
.....5.05

es):
s, le gal......55
Le sac
.....\$1.40
10 lbs.....1.00

RD SALÉ

0 lbs au baril).....\$35.00
0 lbs au baril).....34.00
0 lbs au baril).....33.00
0 lbs au baril).....32.00

0 lbs au baril).....\$31.00
Out, gras et maigre 29.00

PRIX

22 juin 1933	19 juin 1924
18 5/16	34
10 5/16	16 1/2
10 1/16	16 1/2
18	31
05 1/4	12 1/2
24	—
05 1/4	07 1/2
09	—
06 1/4	11 1/2

GNALEMENT

vous! Mais je ne le connais
A quoi le reconnaitrai-je, dans
de Justice?
imple: si vous voyez deux hom-
mer et que l'un des interlocuteurs
se à mourir, vous pouvez y aller!

Consultations légales

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal.
1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné.
2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin.
3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires nouvelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessitent une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat.
4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

HYPOTHEQUE, VENTE D'IMMEUBLE POUR TAXES ET DROIT DE RETRAIRE.—Q. A a consenti une hypothèque sur sa terre à B. Subséquentement A a vendu cette même terre à C, mais l'acte de vente n'a pas été enregistré. Au mois de mars cette terre a été vendue pour taxes par le Conseil de Comté. Lors de la vente A s'est porté acquéreur de l'immeuble et B ne s'est pas présenté. Est-ce que B perd ses droits et quels effets peuvent avoir les conventions intervenues entre A et C? Est-il permis à B, pour le cas où il perdrait ses droits, de retraire l'immeuble au nom de C?

Rép. à J. G.—De par les détails que vous me fournissez et sans avoir pris connaissance des procès-verbaux de vente consentis par le Conseil de Comté, il me paraît plutôt, par le fait que A a acheté la terre qui était la sienne, qu'il n'y a pas eu de vente par le Conseil de Comté, mais bien, que A a payé ses taxes avec les intérêts et les frais encourus. Je serais fort surpris que le Secrétaire-Trésorier du Conseil de Comté ait consenti un acte de vente car il a dû purement et simplement remettre à A un reçu en paiement de ses taxes, des intérêts et des frais.

Si les choses se sont passées conformément aux détails susmentionnés, il résulte qu'il n'y a pas eu de vente et de ce chef B conserve son hypothèque et A, ayant vendu sa terre à C, peut être obligé, lorsqu'il en sera forcé par C, à lui donner possession de la dite terre.

Tout de même, si la terre a réellement été vendue par le Conseil de Comté, et que A en a été adjudicé propriétaire, je suis porté à croire que rien ne doit être changé dans les conditions sus-énumérées car, en résumé, A a réellement payé ce qu'il devait au Conseil de Comté. Les choses seraient toutes différentes, à son point de vue, si une tierce personne s'était portée acquéreur et là et alors, sur le défaut par A ou de toute personne aux droits de ce dernier de prendre avantage du droit de retraire, l'hypothèque de B serait alors disparue et B ainsi dépourvu de sa garantie mais non pas son droit de réclamer les argent à lui dus.

BAIL ET PROMESSE DE VENTE ET CONTRAT DE VENTE.—A. J'ai loué une terre avec bail et promesse de vente, la considération de la vente étant de \$2,500.00. J'ai payé \$2,750.00 et l'on m'a remis un acte de vente. Depuis la passation de l'acte de vente il m'a été impossible de pouvoir acquiescer les versements stipulés et je désirerais savoir, s'il me faut laisser les lieux, si le rachat n'appartient pas au vendeur, si le montant de \$2,750.00, de même que si l'hypothèque affecte seulement l'immeuble ou en même temps les biens meubles?

L'acte de vente ne fait pas mention des biens meubles mais l'on y décrit l'immeuble vendu. Je ne suis obligé par cet acte de vente à payer la somme de \$2,250.00 payable en 17 versements égaux, annuels et consécutifs de \$250.00 dont le premier deviendrait échus dans un an du jour de la passation de l'acte et les autres à la même date jusqu'à parfait paiement, et sans que le tout porte intérêt. Sur mon défaut d'effectuer l'un des versements dans les 60 jours de leur échéance, la clause résolutoire aura lieu de plein droit sans que le vendeur soit tenu de rembourser au présent acquéreur les paiements qu'il aurait pu faire ni l'indemniser pour les améliorations déjà faites, le tout sera confisqué à titre de dommages et intérêts liquidés. L'acte de vente fait mention que le tout est pour faire suite à une promesse de vente entre les parties aux termes d'un certain bail et qu'en conséquence le dit bail sera dorénavant considéré nul et de nul effet.

Rép. à N. G.—Je désire vous faire remarquer que l'acte de vente ne fait pas mention du rachat que vous prétendez avoir acheté, mais seulement de la terre dont il est question, à votre demande d'informations, et n'ayant pas pris connaissance du bail il m'est impossible de savoir si vous êtes ou non actuellement propriétaire du rachat.

Vous admettez votre propre défaut de vous en tenir aux conditions de l'acte de vente quant au paiement du capital et votre acte est des plus clairs, c'est-à-dire que le vendeur peut redevenir propriétaire de cette terre et garder, à titre de dommages et intérêts liquidés, les argent que vous avez payés à date.

Votre vendeur peut, par une action ou autre procédé judiciaire, vous demander le prix de vente et pour cela il n'est pas privé de son droit d'obtenir la résolution de la vente pour défaut de paiement. S'il exige la balance due et obtient jugement en sa faveur en excomptant que le rachat peut être votre propriété, il aura le droit de faire saisir et faire vendre ce rachat.

Concours de Pontes Canadien
32ème semaine

La huitième période de quatre semaines du présent concours de pontes canadien se termine avec une ponte maintenue au pourcentage de 65.3%. La récolte d'œufs de la semaine qui vient de finir est inférieure de cent œufs à celle de la semaine précédente.

Ce sont des parquets de Leghorns qui ont donné les plus forts rendements cette semaine-ci.

A noter que la tendance à vouloir couvrir chez plusieurs sujets est la grande cause de la diminution de la ponte.

Les trois groupes champions de la semaine sont:

	Points	Œufs
28—L. B. W. S. Hall.....	65	7 58
38—L. B. W. S. Hall.....	61	2 54
32—L. B. W. S. Hall.....	55	

On aura remarqué que dans les rapports que nous avons donnés précédemment il n'est fait aucune mention des records fournis par les sujets appartenant aux fermes expérimentales du Gouvernement bien que dans tous les cas ces oiseaux se classent parmi les meilleurs tant individuellement que comme groupes.

Nous devons signaler cependant que le parquet de Plymouth Rocks barrés venant du poulailler de la ferme expérimentale fédérale de "La Ferme" a à son crédit le plus haut record de ponte et le groupe fourni par celle de Kapuskasing a figuré de même au rang des premiers.

Les six plus forts parquets du concours propriété privée, jusqu'à date sont:

19—R. B. G. W. Grant.....	1445	5 1422
10—R. B. W. S. Hall.....	1358	7 1346
9—R. B. F. Teasdale.....	1357	8 1348
34—L. B. W. W. Bromby.....	1333	7 1325
38—L. B. W. S. Hall.....	1310	3 1247
32—L. B. W. S. Hall.....	1284	8 1145
1 W. S. McCall.....	P.R.B.	518 497 8
2 H. F. Morren.....		1010 1036 5
3 Sta. Exp. La Ferme.....	R. B.	1403 1434 3x
4 Sta. Exp. Kapuskasing.....		1241 1295 3
5 Sta. Exp. Kapuskasing.....		1097 1057 3
6 A. J. Urquhart.....		1021 1143 5
7 R. W. Kettles.....		1244 1219 2
8 W. A. Sansom.....		1088 989 0
9 Frank Teasdale.....		1348 1357 8
10 W. S. Hall.....		1346 1358 7
11 Kenneth Slacer.....		1189 1249 8
12 H. G. Mitchell.....		1212 1223 0
13 H. Thompson.....		991 1139 8
14 G. A. Robertson & Son.....		1082 1132 9
15 Jas. M. Biggar.....		1026 1031 2
16 Cobourg P. Farm.....		708 785 6
17 Clifford Wells.....		990 1033 1
18 M. Shanks & Sons.....		955 911 2
19 G. W. Grant.....		1422 1445 5
20 H. T. Blanchard.....		1040 1080 0
21 Gordon Duncan.....		1185 1057 8
22 Sta. Exp. Ste-Anne.....		992 1008 7
23 A. P. R. Dunlop.....	W. B.	1081 1065 0
24 M. C. Wallace.....	R.I.R.	1117 1076 2
25 Mrs. C. H. Moore.....		1156 1142 5
26 Manor Farm.....	L. S.	940 918 6
27 H. & A. Liebler.....	L. B.	707 718 9
28 W. S. Hall.....		1247 1310 8
29 Philip Hendrick.....		778 815 4
30 Alex. McLean.....		713 692 1
31 R. Haycock.....		818 783 6
32 Manor Farm.....		1134 1229 6
33 G. S. Taylor.....		904 915 8
34 W. W. Bromby.....		1325 1333 7
35 Lockerby Lea P. Farm.....		970 891 8
36 R. J. Penhall.....		1122 1083 6
37 J. G. Twiddle.....		853 851 6
38 Reliable P. Farm.....		1145 1204 8
39 Port Hope P. Farm.....		882 917 5
40 Grant Ball.....		915 870 5
41 Jas. M. Biggar.....		508 524 4
42 C. H. Miller.....		866 905 1
43 H. L. Zimmach.....		613 553 0
44 J. C. Redhead.....		881 958 3
45 L. D. Robinson & Sons.....		911 938 6
46 F. Exp. Ottawa.....		600 610 3
47 F. Exp. Ottawa.....	R. B.	1080 1050 3
Total.....		47414 47868 3

CONCOURS de PONTE de l'OUEST de QUÉBEC

Semaine finissant le 12 Juin 1934.

Sous la direction de la Station Expérimentale

DOMINION DE LENNOXVILLE

Propriétaires Race Total Total

1 H. R. Drew.....	P.R.B.	1289	1350 3
2 H. R. Drew.....		1066	1093 5
3 W. M. Oliver.....		995	1090 9
4 C. R. Waldron.....		1034	1105 1
5 Mrs. Alex. MacKay.....		1214	1218 0
6 Taylor Bros.....		779	783 1
8 J. G. Twiddle.....		985	1060 8
9 J. M. Scott.....		999	1021 5
10 Ormatown Couvoir Co-Opératif (W. W. Elliot).....		1122	1230 5
11 Mrs. L. H. Parker.....		1156	1135 3
12 Papineau Couvoir Co-Opératif (Etienne Rioux).....		1284	1353 8
13 Exp. Sta. La Ferme.....		1362	1413 4
14 Exp. Sta. Lennoxville.....		1356	1441 5
15 W. W. Bromby.....	L.B.C.S.	1517	1512 2
16 W. M. Oliver.....		1485	1613 8
17 K. S. Ingalls.....		1365	1352 8
18 K. S. Ingalls.....		742	793 8
19 C. O. Drummond.....		1078	1205 1
20 C. H. Calder.....	W. B.	1139	1098 1

CONCOURS de PONTE de l'EST de QUÉBEC

Semaine finissant le 12 Juin 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale

STE-ANNE DE LA POCAITIÈRE, QUÉ.

Propriétaires Race Total Total

1 Taylor, G. S.....	L.B.C.S.	1417	1544 2
2 Calder, C. D.....		794	738 7
3 Bromby, W. W.....		1286	1404 0
4 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué. P. R. B.		1395	1385 7
5 Poirier, J. Alphonse.....		1398	1263 6
6 Couv. Coop. Bonaventure.....		1130	1078 1
7 Slacer, Kenneth.....		1185	1289 0
8 Couv. Coop. Vaudeville.....		943	917 6
9 Couvoir Coop. La Vallée.....		1053	1085 8
10 Couv. Coop. Ste-Anne.....		1106	1093 6
11 Couv. Coop. des Cédres.....		1311	1193 7
12 Couv. Coop. St-Raymond.....		1153	1152 2
13 Couv. Coop. L'Épiphanie.....		743	764 0
14 Letendre, J. W.....		790	871 8
15 Couv. Coop. Montmagny.....		1014	955 5
16 Couv. Coop. St-Jacques.....		960	1028 6
17 Sta. Exp. Kapuskasing, O.....		1204	1368 3
18 Sta. Exp. La Ferme, Qué.....		1145	1150 1
19 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué.....		1366	1338 2
20 Sta. Exp. Ste-Anne, Qué.....		1442	1446 6
Total.....		22734	24086 3

Il en coûte moins d'employer les chevaux comme pouvoir de traction. De plus, ils restituent au sol sa fertilité.



Alvarez Thelland, Mont Carmel, Comté Champlain, Bureau de Poste Valmont, est l'un des meilleurs fermiers de son district. La ferme qu'il exploite l'est depuis plus de 50 ans.

“Les Coussins à Colliers ajustent mieux mes Colliers”

“Le collier parfois juste au début de la saison des travaux s'agrandit à mesure que le cheval perd de la chair. Un coussin à collier a tôt fait de remplir les vides. Mes chevaux font plus d'ouvrage et mes colliers durent plus longtemps”. Voici comment M. Alvarez Thelland, Mont Carmel, cté Champlain, résume les avantages qui résultent de l'emploi de coussins à colliers.

Il n'y a rien de comparable aux Coussins Tapateo pour bien ajuster les colliers. Ils bouchent les vides. Protègent contre le frottement et l'échauffement qui occasionnent les gales et les sensibilités d'épaules. Prolongent aussi la durée des vieux colliers usés.

Ayez un bon coussin à collier Tapateo pour chacun de vos chevaux d'ouvrage. Il vaut mieux en avoir deux et s'en servir alternativement.

C'est une économie que d'acheter de bons coussins, qu'ils soient remplis de matériel ordinaire ou de poil de daim. Les coussins TA-PAT-Co sont fabriqués d'excellent coutil. Le matériel à bourrer est traité spécialement. Les agrafes sont à l'épreuve de la rouille et retenues par des attaches brevetées et des rondelles en feutre. Chez tous les marchands.



GRATIS
Brochure, Comment faire travailler les chevaux plus économiquement.

32 pages. Plusieurs gravures. Ecrite par des experts, dans la plupart des cas, par des chefs de services d'industrie Animale. Articles traitant du soin des chevaux, élevage, réduction des dépenses, attelages multiples, premiers soins, etc.
Malles coupons pour avoir copie gratuite.

THE AMERICAN PAD & TEXTILE CO.,

Dépt. 201, Clitham, Ontario.

MESSIEURS: Veuillez m'adresser GRATUITEMENT copie de votre brochure "Comment utiliser les chevaux plus économiquement". Ecrivez nom et adresse lisiblement dans la marge.

EPILEPSIE ET CRISES
Si vous souffrez d'épilepsie ou crises (tomber d'un mal) ou avez des amis souffrant de cette terrible maladie écrivez pour avoir le livre de renseignements GRATUITS sur le fameux remède EPILEX contre l'Epilepsie et les Crises. Adressez le Air-Way Drug Co., Boite Postale 311, Québec, P.Q. Canada.

LE "BULLETIN DE LA FERME"
est imprimé
par "LE SOLEIL" Limitée
Chin St-Vallier et de la Gironne, Québec.